

du château d'Oingt, mais dans l'intervalle il avait engagé Châtillon à l'Eglise de Lyon pour le prêt d'une somme de cent livres que l'archevêque Robert légua à son successeur (1).

Tel est le premier document qui nous montre Châtillon d'Azergues en possession des seigneurs d'Oingt.

Guichard laissa deux fils : Guichard et Etienne. Guichard l'aîné hérita de la terre d'Oingt. Etienne fut seigneur de Châtillon d'Azergues, de Bagnols, de Saint-Forgeux, de Saint-Romain de Popey, d'Ancy, de Fleurieux et de Brullioles. Il paraît même avoir été en possession de toutes ces terres dès l'année 1247 (2). Mais il ne posséda jamais que la moitié de la seigneurie de Châtillon. Dès cette époque, et jusqu'à la fin du XV^e siècle, cette seigneurie fut divisée en deux parties, et nous aurons à rechercher quels furent pendant cette période de deux siècles les divers co-seigneurs de ce fief. Il nous suffit de savoir présentement qu'au milieu du XIII^e siècle l'autre moitié de Châtillon était aux mains d'André d'Albon, seigneur de Curis. C'est du moins ce qui résulte de divers événements dont on verra plus loin le récit et que ce fait seul rend explicables.

Etienne d'Oingt nous est surtout connu par la charte de franchises qu'il accorda, avec le consentement et l'approbation de son frère Guichard d'Oingt, aux habitants de la seigneurie de Châtillon, le 1^{er} avril 1260 (vieux style).

Depuis quelques mois seulement, Villefranche venait de recevoir sa charte de libertés communales. Le mouvement général des esprits, l'exemple donné par un puissant voisin, enfin même son propre intérêt puisqu'il s'agissait de retenir les habitants de ses domaines, et qu'il se fit payer une somme de 300 livres viennoises, tout portait le seigneur de Châtillon à libérer ses vassaux des droits onéreux que

(1) *Obituarium Lugdunensis ecclesie*, p. 210.

(2) Bedin, *Fief de Proisy*, p. 28.